

*Impact De La Libéralisation
Financière Sur la Performance Du
Système Bancaire Algérien*

*Impact of Financial
Liberalization on the Performance
of the Algerian Banking System*

*BENALI Nisrine**

benalinesrine23@yahoo.fr

Université Oran2

(Algerie)

Abstract:

The aim of this study is to determine the effect of financial liberalization reforms on the performance of the Algerian banking system. The results conclude in favor of a negative impact. Financial liberalization in Algeria has not stimulated the growth of stable bank savings and has not reduced the cost of corporate financing

Keywords: Financial Repression, Financial Liberalization, Performance, Intermediation Efficiency, Allocation Efficiency, Profit Efficiency, Banking System.

Résumé :

L'objectif de cette étude est de déterminer l'effet des réformes de libéralisation financière sur la performance du système bancaire Algérien. Les résultats concluent en faveur d'un impact négatif. La libéralisation financière en Algérie n'a pas stimulé la croissance de l'épargne stable bancaire et n'a pas permis de réduire le coût de financement des entreprises.

Mots clés : Répression Financière, Libéralisation Financière, Performance, Efficience d'intermédiation, Efficience d'allocation, Efficience profit, Système Bancaire.

1. INTRODUCTION

L'Algérie, comme beaucoup d'autres pays en développement, a connu une longue période de répression financière inscrite dans le cadre d'une économie dirigée. Les banques étaient spécialisées par secteur d'activité et maintenaient le projet volontariste planifié conduit par l'état dans une perspective d'industrialisation de l'économie. L'objectif principal était de promouvoir le développement des firmes nationalisées au lendemain de l'indépendance et l'instauration d'un large secteur public productif.

En général, les banques ne disposaient que de très peu d'autonomie de décision et n'étaient astreintes à aucun critère de performance en termes de rentabilité et encore moins de compétitivité. Elles évoluaient dans un cadre institutionnel fortement réglementé et bureaucratique assurant l'emprise de l'état sur l'ensemble des domaines d'activité économique et sociale. Cette période était donc caractérisée par une répression financière assez prononcée telle décrite dans les travaux de (Mac Kinnon.R.I., 1973), (Shaw E.S, 1973).

Le choc pétrolier de 1986 et l'accumulation des créances en souffrances des banques liées à la situation financièrement déficitaire des entreprises publiques ; ont renforcé les contraintes budgétaires et ont augmenté la fragilité du système financier mis en place. ; conduisant à un désengagement séquentiel de l'Etat du financement de l'économie. C'est ainsi qu'un programme de restructuration a d'abord été entamé dès 1986, pour être complété par des réformes plus profondes concrétisées par la loi 90/10 sur la monnaie et les crédits.

La loi a réhabilité la politique monétaire comme composante de la politique économique et instrument de régulation macro-financière afin d'adapter le secteur aux nouvelles exigences du financement de l'économie de marché. D'autres réformes ont été également entreprises par les autorités pour améliorer le cadre de l'exercice de l'activité bancaire, renforcer la solidité du secteur et améliorer le fonctionnement des banques publiques afin d'accroître l'efficacité, la sécurité et la qualité des services financiers au profit de la sphère réelle.

Au regard de ces profondes mutations, nous avons trouvé judicieux de poser la problématique suivante : « **Quel est l'impact de la libéralisation financière sur la performance du système bancaire en Algérie ?** ». Théoriquement la libéralisation financière est censée améliorer la performance du système financier dans son ensemble, et à promouvoir son rôle vital en matière de croissance et de développement économiques (Venet B, 1994, p89). Dans ce sens nous postulons les hypothèses suivantes :

- H1 : L'efficience d'intermédiation des banques commerciales en Algérie s'est améliorée après la libéralisation financière.
- H2 : L'effet concurrentiel dû à l'entrée des banques privées a permis d'améliorer l'efficience d'allocation des ressources.

L'objectif général de cette étude est de déterminer si réellement les politiques de libéralisation financières assortie de l'introduction des banques à participation privée ; ont permis d'accroître l'efficience des banques en matière d'intermédiation et de financement de l'économie. L'étude se focalise donc sur l'analyse de l'évolution des performances du système bancaire dans le temps à travers l'appréciation de quelques ratios financiers et indicateurs d'efficience usuellement retenus dans la littérature empirique.

Pour atteindre cet objectif, nous décrivons d'abord les principales conditions qui ont marqué l'évolution du système bancaire algérien avant et après les réformes de libéralisation financière. Ensuite, nous allons essayer de capter l'effet de ces réformes sur la performance du système à travers l'analyse de quelques indicateurs d'efficience d'une part en phase de

répression et d'autre part en phase de libéralisation. Enfin par une approche de benchmarking entre les deux périodes nous essayons d'intercepter cet effet et d'interpréter nos constations pour des résultats concluants.

2. L'évolution du système bancaire algérien

2.1. Le système bancaire algérien en phase de répression financière

En période de répression financière, le secteur bancaire algérien était formé, outre la Banque centrale, de cinq banques publiques issues de la nationalisation des banques françaises, d'une banque d'investissement et d'une caisse d'épargne. Les banques étaient spécialisées par secteur d'activité et maintenaient le projet volontariste planifié conduit par l'état dans une perspective d'industrialisation de l'économie. L'objectif principal était de promouvoir le développement des firmes nationalisées au lendemain de l'indépendance et l'instauration d'un secteur public productif. Les banques étaient régies par un système de planification et d'allocation centralisée des ressources et une gestion administrée de la régulation économique.

Pendant cette période, le financement de l'économie dans sa globalité était assuré par l'épargne budgétaire, constituée par l'expansion du secteur des hydrocarbures et l'augmentation de ses recettes d'exportations, c'est pourquoi la mobilisation de l'épargne domestique ne constituait pas une priorité pour les banques.

Aucours des années quatre-vingts, les défaillances de la planification centralisée sont apparues clairement tant dans les entreprises publiques que dans les fermes agricoles de l'état. La production et les rendements agricoles ne progressaient pas, l'investissement est devenu de plus en plus improductif et la dépendance à l'égard des importations particulièrement alimentaires s'accroissait rapidement. La situation financièrement déficitaire des entreprises publiques, a fortement alourdi les bilans des banques par l'accumulation des créances en souffrances fragilisant massivement leur situation financière.

Le choc pétrolier de 1986 provoqua une baisse d'environ 50% des recettes budgétaires et renforça les contraintes financières. Le déficit budgétaire global s'amplifia et par conséquent le ratio dettes/exportations passa de 35.8 % en 1985 à 56.7% en 1986 (Sebti.F, 1998, P13).....Face à une situation de quasi- cessation de paiement, les autorités publiques ont pris conscience en 1986 de la nécessité d'une réforme structurelle du système, par une gestion plus rigoureuse des ressources et par le désengagement du financement de l'économie. L'objectif était de sortir de la crise du financement par endettement et de rétablir les grands équilibres macro-économiques.... De telles défaillances, ont donné lieu à une série de mesures d'ordre institutionnel et politiques visant à accroître l'efficacité du système bancaire dans la mobilisation de l'épargne et l'affectation décentralisée des ressources (Oufriha F Z, 2006, P 121). C'est ainsi qu'un programme de restructuration a d'abord été entamé dès 1986, pour être complété par des réformes plus profondes concrétisées par la loi 90/10 sur la monnaie et les crédits.

2.2. Le système bancaire Algérien en phase de libéralisation

L'Algérie a adopté à la fin des années 80, sous l'égide du FMI et de la banque mondiale, la politique de libéralisation financière. Celle-ci a été concrétisée par la promulgation de la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance présidentielle N° 03-11 du 26 aout 2003 La loi a annoncé le début d'un profond processus de déréglementation constitué autour d'un ensemble de réformes engagées séquentiellement. Dans ce sens, l'Algérie a annulé l'encadrement de crédit, a libéralisé les taux d'intérêt

créditeurs (1990), tout en maintenant les taux débiteurs plafonnés, et a ouvert le système financier à la participation privée nationale et étrangère. Elle a également créé la bourse d'Alger et renforcé les règles prudentielles ainsi que la supervision bancaire (ratio de solvabilité Cooke, Mac Donough et coefficient de division des risques). Ensuite, la libéralisation des taux d'intérêt a été parachevée par la suppression du plafonnement des taux débiteurs (1995). L'état a également cherché à encourager la concurrence par la promulgation de l'ordonnance n°95-22 du 26 août 1995 fixant les premières instructions de privatisation des entreprises publiques et l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 fixant la gestion et la privatisation des entreprises publiques.

En parallèle, l'Algérie a entretenu dans le cadre du PAS, un gigantesque projet d'assainissement financier de toutes les entreprises publiques. Le processus d'assainissement patrimonial des banques publiques a consisté en un rachat par le Trésor public des créances bancaires non performantes sur les entreprises publiques ainsi que d'autres créances. Cette opération d'assainissement patrimonial des banques publiques dont l'objectif est d'amener progressivement les banques aux standards de solvabilité édictés par la BRI ; s'est poursuivie en plusieurs étapes et a pris trois formes (Banque d'Algérie, 2008, P110).

- Un assainissement des créances non performantes rachetées par le Trésor sous forme d'obligations ;
- une prise en charge, non seulement des pertes de change mais aussi des différentiels d'intérêt sur les emprunts extérieurs mobilisés pour le soutien de la balance des paiements.
- une mise à niveau des fonds propres des banques publiques effectuée en cash et en titres participatifs.

Au début des années deux mille des réformes intensives de modernisation du système bancaire ont été entreprises par les autorités pour améliorer le cadre de l'exercice de l'activité bancaire, renforcer la solidité du secteur et moderniser le fonctionnement des banques publiques afin d'accroître l'efficacité, la sécurité et la qualité des services financiers au profit de la sphère réelle.

3. L'efficacité d'intermédiation du système bancaire en période de répression financière

Pendant la période de répression financière (70-89), la planification centrale et l'encadrement administratif imposés à toutes les institutions publiques, ont fortement influencé l'activité et le fonctionnement des banques. Celles-ci étaient imprégnées dans le rôle passif d'exécutant de directives préétablies et leurs activités étaient quasiment limitées au financement des entreprises publiques. C'est pourquoi, les instruments et les modes de gestion bancaire n'ont connu aucune évolution au cours de cette période. Dans ce qui suit, nous allons essayer d'apporter quelques éléments d'appréciation de l'efficacité des banques, en phase de répression financière particulièrement du point de vue d'intermédiation financière, en se référant à des indicateurs de mesure relatifs à l'activité de collecte de dépôts et à la distribution des crédits.

3.1. La collecte des ressources

Durant la période de répression financière (70-89) l'activité des banques a engendré un financement inflationniste par un appel accru à la monnaie centrale au détriment de la mobilisation des ressources d'épargne disponible sur le marché. Le taux d'évolution de la

masse monétaire et de ses composantes sur la période 70-89 affirment cette constatations (Cf. *Tableau 1*).

Tableau 1 : Structure et taux d'évolution de la masse monétaire (En %) période (70-89)

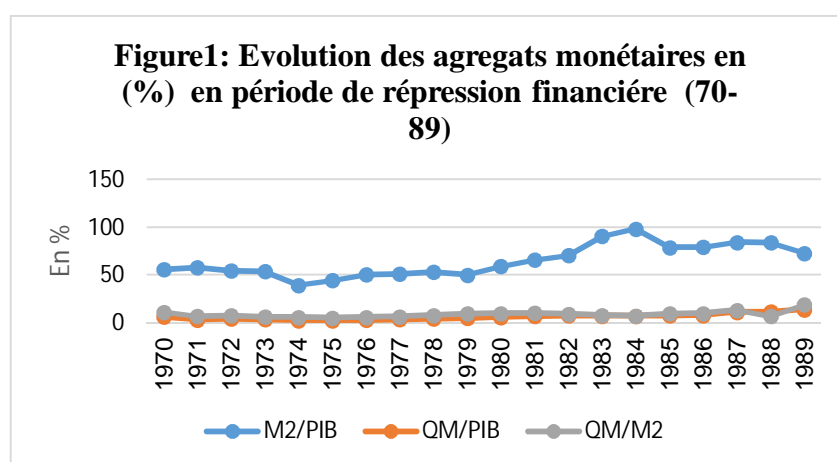
Années	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<i>Circulation fiduciaire</i>	36,2	40,9	38,9	38,4	40,5	37,7	39,5	39,6	40,6	44,4
<i>Dépôt à vue</i>	52,7	52,1	53,4	55,3	53,6	57,0	54,7	53,9	51,6	46,2
<i>Ouasi monnaie</i>	11,1	7,0	7,7	6,3	5,9	5,3	5,8	6,5	7,8	9,4
Années	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<i>Circulation fiduciaire</i>	45,3	44,0	35,6	36,2	34,6	34,2	39	38	37	39
<i>Dépôt à vue</i>	45,3	44,7	55,2	55,9	58,1	56,2	51,1	49	49	42
<i>Ouasi monnaie</i>	9,7	10,3	9,2	7,9	7,3	9,6	9,9	13	14	19

Source : Etabli par l'auteur sur la base des statistiques de la BCA.

L'analyse de la structure de la masse monétaire, nous permet de constater que la monnaie fiduciaire en représente une part importante, aux alentours de 38%, malgré les quelques baisses en 1972 et 1975, et durant la première moitié des années 80 (de 1982 à 1985). Cette situation explique les difficultés dans lesquelles a évolué l'économie nationale, compte tenu de la faiblesse de la monétisation de l'économie et de l'intermédiation bancaire. Parallèlement, les dépôts à vue ont aussi occupé une part assez élevée durant toute la période, en moyenne à près de 55%. Ainsi, la circulation fiduciaire et les dépôts à vue constituent à eux seuls près de 90% (en moyenne) de la masse monétaire. Quant à quasi monnaie, elle a évolué dans une fourchette relativement faible aux environs de 7,5%, révélant la faiblesse de l'approfondissement financier.

Or, la structure des dépôts des banques commerciales révèle aussi leur fragilité, du fait de la prédominance des dépôts à vue à près de 85% en moyenne, contre uniquement 15% en moyenne pour les dépôts à terme. Ces dépôts à vue en comptes chèques et en comptes courants sont essentiellement, ceux des particuliers qui utilisent leurs comptes comme simples moyens de transit de salaires, et ceux des entreprises privées et de quelques entreprises publiques commerciales. Cela confirme le caractère passif du système bancaire, qui ne disposait pas d'une vraie politique de collecte d'épargne et d'instruments susceptibles de la canaliser.

Cette période était donc caractérisée par une expansion monétaire excessive par rapport au niveau des biens existants sur le marché et une faiblesse d'effort de mobilisation de l'épargne disponible auprès des différents agents économiques (*cf. figure 1*).

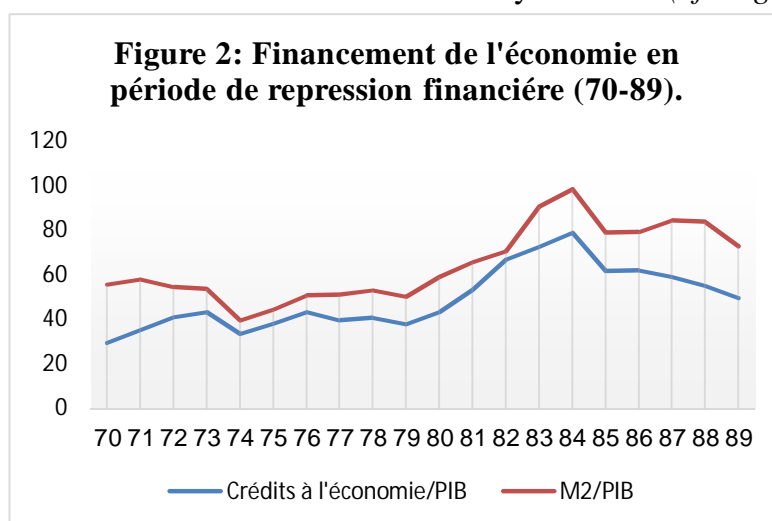


Source : Etabli par l’auteur à partir du Bulletin statistique de la BA, statistiques monétaires (1964-2011).

L’écart important entre M_2/PIB et QM/PIB traduit l’incapacité des banques à collecter les fonds volatiles disponibles sur le marché et à les transformer en partie en épargne stable. Cette situation est liée principalement à des taux d’intérêt créditeurs maintenus faibles (3 à 4%) ne motivant pas les épargnants notamment face aux taux d’inflation (7 à 15%); et aux taux du réescompte qui étaient moins élevés que les taux créditeurs donc moins coûteux que l’épargne. Par conséquent, la facilité du refinancement auprès de la banque centrale et l’intervention du trésor pour éponger en partie les créances compromises ont massivement dévié la banque de son rôle d’intermédiaire financier.

3.2. Le financement de l’économie

Pendant la première décennie (70-80), le taux d’évolution moyen du ratio crédits à l’économie / PIB était négative (-13%). Le ratio a évolué négativement pendant les cinq premières années d’un taux moyen négatif de (-27 %). Or, il a évolué positivement pendant les cinq dernières années de la décennie d’un taux moyen de 3% (cf. Figure 2).



Source : Etabli par l’auteur à partir du Bulletin statistique de la BA, statistiques monétaires (1964-2011).

Pendant la deuxième décennie de répression (80-89) le taux d’évolution moyen du ratio *crédits à l’économie / PIB* c’est nettement amélioré (10%). Il a cependant fortement évolué pendant les cinq premières années en atteignant un taux d’évolution moyen de 15%, puis il a baissé pendant les dernières années en atteignant un taux moyen dévolution de 4% seulement.

Ce pendant la comparaison de l'évolution des deux ratios *M2/PIB* et *Crédits à l'économie/PIB* dans le temps nous permet de distinguer une tendance d'évolution assez similaires. Ceci dit que le financement de l'économie reposait particulièrement sur des ressources à vue et sur le réescompte.

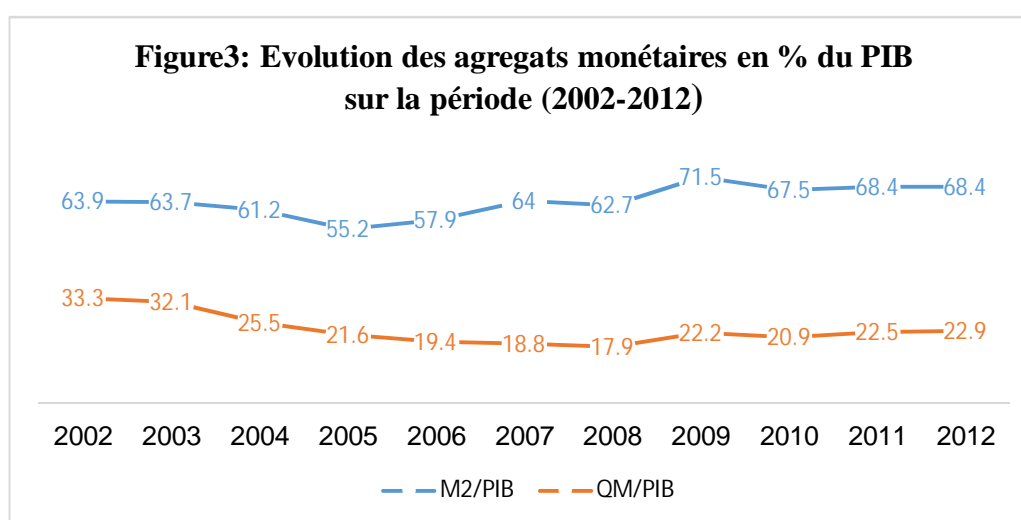
La politique de réescompte en Algérie n'était pas utilisée dans un but de régulation de la liquidité bancaire. L'objectif de cette politique, était de pousser indirectement les banques à favoriser le financement des projets sélectionnés comme prioritaires. La fixation des taux de réescompte ne tenait pas compte du besoin réel de refinancement des banques. Les autorités sélectionnaient les effets éligibles au réescompte selon les priorités des plans de développement et déterminaient les taux auxquels ces effets étaient soumis. L'application de cette politique a exercé un effet quantité qui a engendré la croissance de la masse monétaire suite à la création de monnaie par la Banque Centrale au profit des banques commerciales.

4. L'efficacité du système bancaire algérien en phase de libéralisation financière

L'analyse se limitera à la période 2002-2012 et portera sur l'efficacité d'intermédiation, l'efficacité d'allocation et de profit.

4.1. L'efficacité de l'intermédiation bancaire

A l'exception de l'année 2005, le ratio *M2/PIB* marque globalement une tendance d'évolution légère sur la période 2002-2012 (cf. Figure 3). En moyenne, ce ratio se situe à 60% et illustre la situation de surliquidité de l'économie algérienne liée à la croissance des recettes des hydrocarbures et aux opérations d'assainissement /recapitalisation des banques opérées par le Trésor et accentué à partir 2002. On note également une légère tendance à la baisse de celui-ci entre 2003 et 2005 liée à l'intervention massive de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire. Ainsi, pour diminuer la surliquidité globale, réduire le risque inflationniste, et préserver les équilibres macroéconomiques, objectif ultime de la politique monétaire ; la Banque d'Algérie a fait appel, dès début 2001, à l'instrument traditionnel des réserves obligatoires (Fonds Monétaire Arabe , 2009.P390). Mais comme cette pratique n'a pas suffi pour stériliser une proportion suffisante des liquidités disponibles sur le marché monétaire interbancaire, la Banque d'Algérie a dû recourir à un autre instrument qui est la reprise directe de liquidités (Banque d'Algérie, 2015, P12).



Source : Etabli par l'auteur sur la base des statistiques de la BCA.

Cette situation de surliquidité rend, le ratio *M2/PIB* un indicateur quasi-inapproprié pour apprécier le développement de l'intermédiation bancaire en Algérie ; puisqu' il est fortement influencé par les recettes des hydrocarbures placées sous forme de dépôt à vue. Si l'on tient compte de cette caractéristique, le ratio quasi monnaie par rapport au PIB, nous semble au

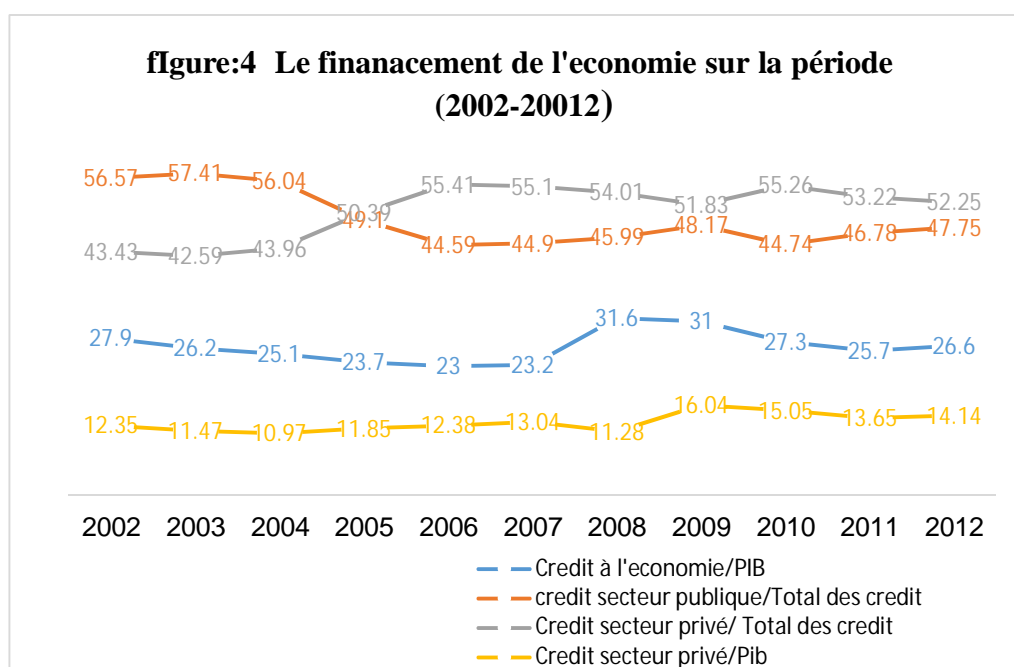
contraire un indicateur plus fiable et plus expressif. Celui-ci a atteint 23 % en 2012 après qu'il était 33% en 2002. En général, le ratio QM/PIB exprime une tendance visible à la baisse pendant toute la période 2002-2012, marquée par une légère reprise à la hausse à partir de 2009 (cf. Figure 3).

L'écart en augmentation continue entre les deux ratios M2/PIB et QM/PIB traduit la faible aptitude des banques commerciales à transformer à vue « volatile » en ressources à terme « stable », indispensable pour le financement de la croissance économique.

La libéralisation des taux d'intérêt en Algérie ne semble pas avoir stimulé la croissance de l'épargne stable bancaire puisque le taux du ratio QM/PIB a baissé depuis la mise en place des réformes (BENTAHAR, 2012.P282).

En plus de la croissance de l'épargne financière, la croissance des crédits particulièrement au secteur privé est un autre résultat attendu de la libéralisation dans la mesure où les crédits permettent de financer l'investissement. Dans ce sens, on constate que les crédits à l'économie représentent en moyenne 26% du PIB (Cf. Figure 4), ce qui est relativement faible, notamment au regard des besoins en financement de l'économie et du volume des ressources dont disposent les banques (surliquidité).

Source : Etabli par l'auteur sur la base des statistiques de la BCA.



D'autre part, il apparaît clairement que le ratio des crédits alloués au secteur privé par rapport au total des crédits s'est amélioré au cours des dernières années de la période étudiée (Cf. Figure 4). La discrimination dont était victime le secteur privé n'est plus à l'œuvre ; au contraire, la ventilation du total des crédits distribués par secteur juridique fait ressortir, une croissance rapide à partir de 2004, de la part des crédits octroyés au secteur privé. De 43 % en 2002 et 2004, cette part passe à 50 % en 2005, pour atteindre 55 % en 2010 et 52% en 2012. Cette évolution est la résultante de l'introduction de quelques banques étrangères sur le marché bancaire Algérien et de la politique de soutien des PME par les pouvoirs publiques dans le cadre de l'ANSEJ accentuée en Algérie notamment à partir de 2004.

Parallèlement à l'expansion des crédits destinés au secteur privé, la part des crédits accordés au secteur public a connu une contraction remarquable. Cette situation peut

s'expliquer par une privatisation d'une partie du secteur public, programme que l'Algérie a adopté depuis l'année 2000.

En revanche, si on observe le ratio de la part des crédits alloués au secteur privé par rapport au PIB qui est de 13% en moyenne sur la période étudiée, on constate qu'il reste très faible surtout si l'on compare par rapport aux pays voisins de l'Algérie où il frôle 40% au Maroc et 60% en Tunisie (Rajhi T. & Salah, 2009,P12). Le ratio des crédits bancaires accordés au secteur privé en Algérie est plus faible que celui observé dans les pays à faible revenu hors Afrique que l'on situe à 21% en 2005 (Honohan & Beck (2007) (Rajhi T. & Salah, 2009,P12)). Notons également que ce ratio a enregistré une baisse notable depuis la mise en place des réformes. Celui-ci, qui était à 86.25% en 1985, a baissé à 74.49% en 1990 et à 48.68% en 1995 ensuite à 29.13% en 2001 (BENTAHAR.N, 2012,P284). Il chute encore pour atteindre seulement 13% en moyenne sur la période 2002-2012.

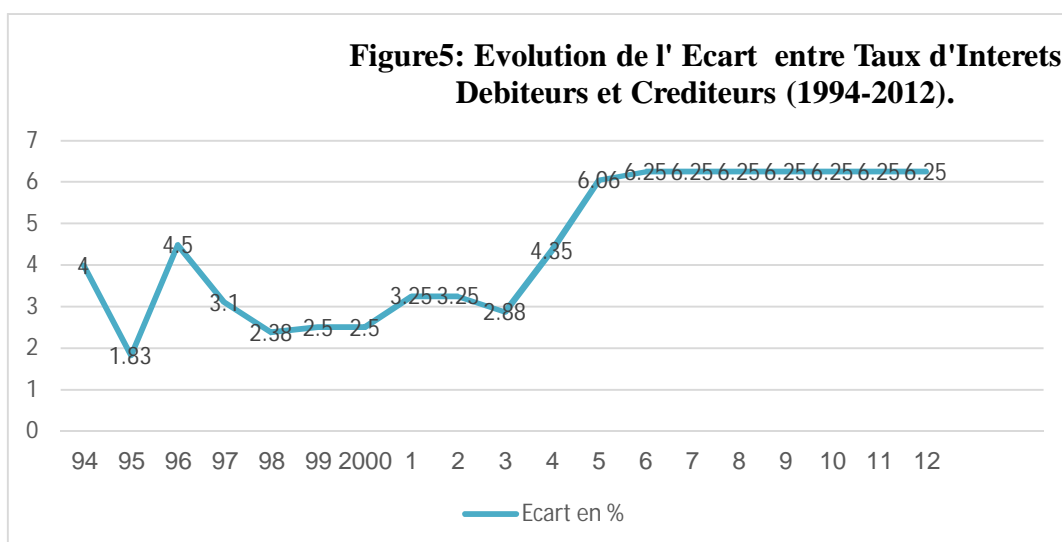
Cette analyse, nous a permis de constater que la libéralisation financière en Algérie n'a pas amélioré l'efficacité du système bancaire en matière d'intermédiation financière puisque :

- le ratio crédits à l'économie /PIB qui était en moyenne 58% pendant les dernières années de répression (79-89) a considérablement baissé après la libéralisation financière représentant en moyenne, 26% du PIB pendant la période étudiée (2002-2012) ;
- le ratio de la part des crédits alloués au secteur privé par rapport au PIB qui était à 60.12 % en période répression (80-89) a fortement chuté après la libéralisation financière représentant en moyenne 13% seulement du PIB pendant la période étudiée (2002-2012);
- le ratio de la quasi-monnaie par rapport au PIB a également enregistré une diminution notable depuis la mise en place des réformes.

Après avoir analysé l'efficacité des banques commerciales en Algérie en matière d'intermédiation financière nous nous concentrons dans ce qui suit d'apprécier leur efficacité du point de vue d'allocation des ressources.

4.2. L'efficacité d'allocation des ressources

La première composante du coût du financement, à savoir la marge d'intérêt, mesure l'efficacité micro-économique des institutions financières. En théorie, la libéralisation financière est censée diminuer l'écart entre les intérêts débiteurs et créditeurs ce qui se traduit par une baisse de cette marge appelé également marge d'intermédiation. Mais les banques les plus efficaces maintiennent le même niveau de profit ou l'améliorent grâce à la hausse de leur volume d'activités ou à la baisse des charges opérationnelles liées à l'exploitation. Bien que cet effet ne peut être directement observable, on peut constituer une idée sur l'impact de la libéralisation des taux d'intérêt sur l'efficacité des banques en matière d'allocation des ressources en observant l'écart entre des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs (*cf. Figure 5*). Ainsi pour une meilleure appréciation nous prolongeant la période d'examinations de 1994 à 2012 ce qui nous permettra de mener une analyse comparative.



Source : Conçu par l'auteur sur la base des données de la Banque Mondiale.

Nous constatons que les taux d'intérêts débiteurs comme créditeurs ont connu une chute considérable après leur libéralisation totale, c'est-à-dire après 1995. On peut distinguer que c'est à court terme que l'effet était le plus fort, c'est-à-dire pendant les années qui suivent immédiatement la levée des restrictions sur les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs. Ces taux qui étaient respectivement à 18.4% et 16.6% en 1995 ont connu une diminution accentuée entre 1996-2003 pour se stabiliser respectivement à 8% et à 1.75% entre 2004-2012. Globalement pendant la période 2002-2012 la libéralisation financière en Algérie n'a pas permis de réduire le coût de financement des entreprises auprès des banques ni de mieux rémunérer les épargnants.

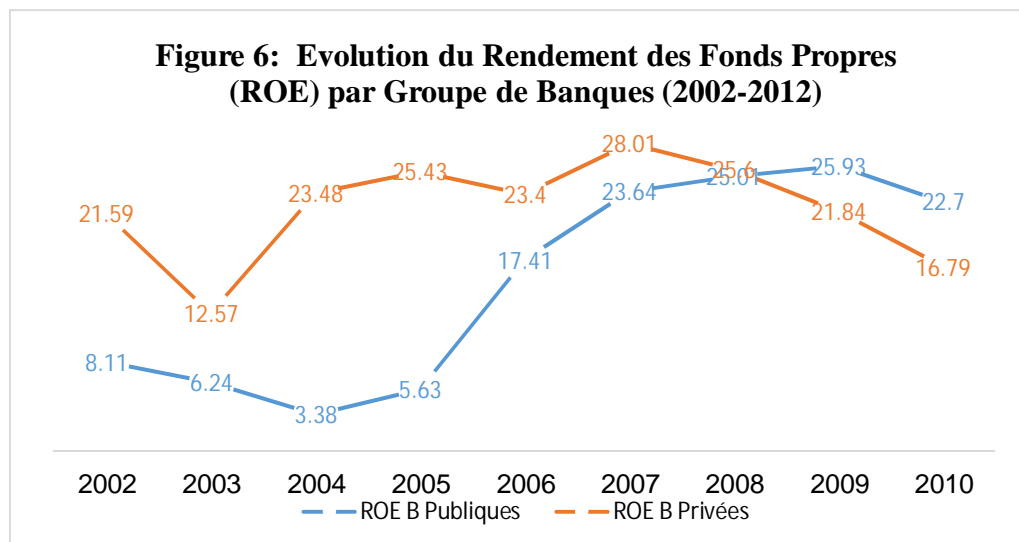
L'écart constaté entre les deux taux a connu une évolution inverse. Théoriquement, on pourrait s'attendre à ce que l'écart des taux bancaires soit en légère baisse ; en raison de l'arrivée des banques étrangères qui devrait augmenter des pressions concurrentielles et par conséquent vont contribuer à baisser la marge des taux d'intérêt. Or en réalité, cet écart qui était faible et en diminution après les premières années de libéralisation, a connu une forte augmentation en passant 2.88% en 2003 à 4.35% en 2004 puis à 6.06% en 2005 pour se stabiliser à 6.25% sur toute la période 2006-2012. Cette situation s'explique par la surliquidité du marché monétaire qui caractérise l'économie algérienne particulièrement depuis 2002 et qui permet aux banques de se procurer des ressources à moindre coûts. Mais aussi par le fait que la concurrence sur le marché bancaire Algérien n'a pas atteint le seuil à partir duquel, elle peut exercer une pression pour mener à la baisse les taux d'intérêt débiteurs. Ceci dit que les banques commerciales considérées comme principale source de financement de l'économie algérienne face à un marché financier embryonnaire jouissent incontestablement de marges bénéficiaires d'intérêts importantes.

4.3. L'efficacité profit

La littérature économique et financière nous dévoile deux indicateurs clés pour apprécier les performances, des institutions financières, notamment en matière de rentabilité : il s'agit de la profitabilité des actifs et du taux de marge bancaire.

4.3.1. Rentabilité des fonds propres et des actifs

La rentabilité des fonds propres (Return On Equity (ROE)) des banques commerciales en Algérie n'est pas uniforme en termes d'évolution sur la période 2002-2010 (cf. figure6)

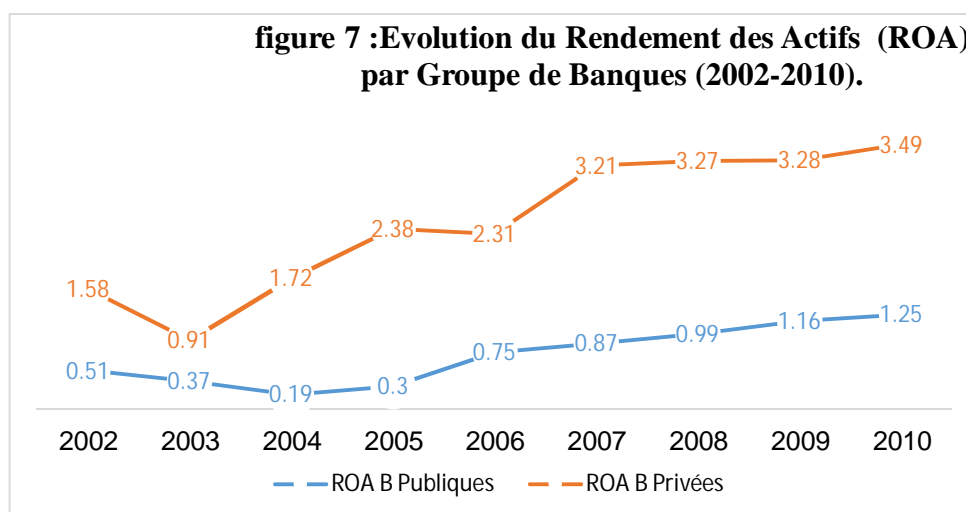


Source : Etabli par l'auteur sur la base des statistiques de la BCA.

L'évolution du ROE n'est également pas homogène en termes d'échelle de grandeur entre le groupe public et privé. En effet, l'évolution du ratio ROE des banques publiques marque une augmentation rapide en passant de 3.38% en 2004 à 25.93% en 2009 et 22,7% en 2010. En revanche, le ROE des banques privées enregistre une progression plus prononcée et plus forte par rapport à celle des banques publiques particulièrement au cours de la période 2003-2007 où il atteint les 28%. Entre 2008 et 2010 ce taux a chuté de 25,60% à 16.79%. En général, les banques en Algérie réalisent un niveau de rentabilité presque trois fois plus élevées à celui réalisé par leurs confrères opérant dans le reste du monde (Rajhi T. & Salah, 2009,P12).

Cependant, il y a lieu de noter que la différence qui existait entre le taux ROE des banques publiques et celui des banques privées a connu une contraction remarquable. Ceci dit, qu'après la libéralisation financière et l'introduction de la participation étrangère sur le marché bancaire algérien, la performance en matière de rentabilité des banques publiques s'est améliorée. Nous constatons également que, la rentabilité des fonds propres des deux groupes bancaires public comme privée s'est dégradée à partir de l'année 2008 (cf. figure4-6). Cette baisse constatée du taux de rentabilité des trois dernières années (2008 et 2010) est liée principalement à la crise financière internationale, qui a poussé les autorités à modifier la loi sur la monnaie et le crédit et à adopter d'autres lois limitant l'accès au crédit à la consommation et à l'obligation de recourir au crédit documentaire pour le paiement des importations. Ces décisions interprétées comme restrictives dévoilent un retour vers la fermeture après la parenthèse ouverte de libéralisation au début des années 90.

Un autre indicateur pertinent de l'efficacité est celui des résultats par rapport au total des actifs c'est-à-dire le ROA (Return On Assets). Sur la période 2002-2010, on distingue que l'évolution de ce taux (ROA) affiche un écart important entre le groupe des banques publiques et celui des banques à participation étrangère (cf. figure 7).



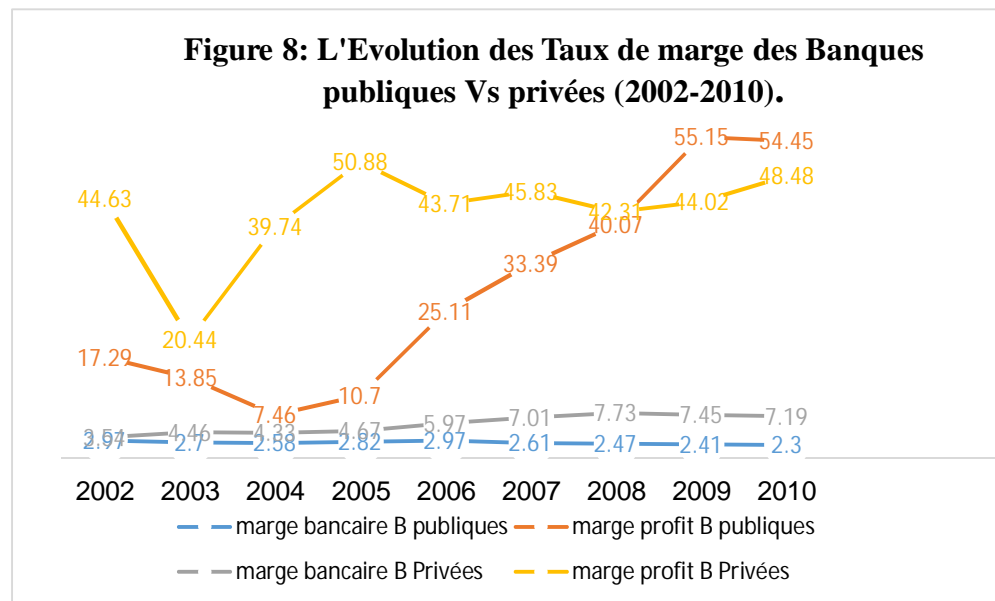
Source : Etabli par l'auteur sur la base des statistiques de la BCA.

Ce taux met en exergue la plus forte performance des banques privées à participation étrangère avec une moyenne de 2,46%, par rapport à celle des banques publiques réalisant un ratio moyen de 0,71% sur la période 2002-2010. En d'autres termes, les banques privées en Algérie réalisent un niveau de rentabilité trois fois plus élevées que celui réalisé par leurs confrères publiques. La faible rentabilité des actifs des banques publiques est due à la qualité de leurs portefeuilles caractérisée par un taux élevé des créances compromises « créances non performantes » et à la part de leur volume d'activité à rendement moins élevé.

Il est utile de rappeler que, le taux de rendement des actifs des banques (ROA) est le produit de la marge bancaire par la marge de profit. La mise en évidence des déterminants de la rentabilité des actifs des banques requiert donc l'analyse des marges bancaires, autrement dit la capacité des actifs productifs des banques commerciales à générer du produit net bancaire que nous tentons à présent d'analyser.

4.3.2. L'évolution des taux de marge

Au cours de la période 2003-2010, les marges de profit des banques privées et publiques de niveau inégal, ont évolué en sens inverse (cf. figure 8). Le taux de marge de profit des banques publiques a connu une progression accentuée en continue sur la période 2004-2009, passant d'un taux de 7.46 % en 2004 à 55,15 % en 2009 et à 54,45 % en 2010. Par contre, le taux de marge profit des banques privées a connu une augmentation assez forte entre 2003-2005 pour se stabiliser relativement entre 50 et 48% au cours de la période 2005-2010. La faiblesse de la marge de profit bancaire des banques publiques est due principalement à la faible performance au niveau de la marge d'intermédiation et hors intermédiation (Banque d'Algerie, 2010,P83.). L'augmentation de la liquidité bancaire entre 2002 et 2010, en contexte d'opportunités limitées d'emploi dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de l'activité des banques publiques vers les opérations avec les institutions financières et en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérés (Rajhi T. & Salah, 2009,P12):



Source : Etabli par l'auteur sur la base des statistiques de la BCA.

Ainsi ,comparativement aux banques privées, la primauté des opérations avec les institutions financières dans les marges d'intermédiation des banques publiques (moins rémunératrices que les opérations avec la clientèle) mais aussi le niveau plus important des créances non performantes dans les actifs de ces banques , expliquent le niveau inégal des marges bancaires des deux groupes de banques sur la période 2002-2007.

Au cours de la période 2002-2010, les marges bancaires des banques privées, en évolution continue, ont progressé favorablement enregistrant un taux moyen de 5.74%. Par contre celle des banques publiques est restée quasiment stable sur toute la période en se situant autour d'une moyenne de 2,64% seulement. C'est pourquoi, l'écart entre les marges bancaires des deux groupes de banques a augmenté en passant de 0,6 % en 2002 à 4,89 % en 2010.

En général, nous constatons une amélioration des performances de rentabilité des banques publiques particulièrement au cours de la période 2005-2010. Ceci dit que les réformes d'assainissement financier, de restructuration-recapitalisation et de modernisation menées dans le cadre de la libéralisation financière, avaient un impact positif sur leur rentabilité.

5. Conclusion

Deux grandes vagues de réformes ont marqué l'évolution de ce système depuis l'indépendance. La première vague s'inscrit dans le cadre d'un modèle de croissance étatisée et planifiée privilégiant une forte industrialisation et une gestion centralisée de l'économie. Cette période était donc caractérisée par une répression financière assez prononcée telle décrite dans les travaux de Mc-Kinnon (1973) et Shaw (1973). Pendant cette période, le projet volontariste de long terme conduit par l'état dans une perspective de structuration d'un tissu économique était financé par l'épargne intérieure (permise par l'expansion du secteur des hydrocarbures et l'augmentation de ses recettes d'exportations) et par des emprunts extérieurs.

La deuxième vague, s'inscrit globalement dans le cadre d'un modèle de transition comportant un projet de réformes financières et économiques visant le passage d'une économie étatisée et planifiée à une économie de marché. Ces réformes ont porté essentiellement sur la restriction de l'interventionnisme étatique dans la sphère de gestion et

du financement direct des activités productives mais aussi sur la régulation du marché des activités économiques suivant les règles imposées par la mondialisation des économies.

L'analyse de l'évolution de la performance du système bancaire en Algérie, nous a permis d'infirmer nos hypothèses. Il s'avère que les réformes de libéralisation financière en Algérie n'ont pas amélioré l'efficacité des banques en matière d'intermédiation financière puisque :

- le ratio crédits à l'économie /PIB qui était en moyenne 58% pendant les dernières années de répression (79-89) a considérablement baissé après la libéralisation financière, représentant en moyenne 26% du PIB pendant la période étudiée (2002-2012) ;
- le ratio de la part des crédits alloués au secteur privé par rapport au PIB qui était à 60.12 % en période répression (80-89) a fortement chuté après la libéralisation financière représentant en moyenne 13% seulement du PIB pendant la période étudiée (2002-2012);
- le ratio de la quasi-monnaie par rapport au PIB a également enregistré une diminution notable depuis la mise en place des réformes.

En matière d'allocation des ressources, la libéralisation financière n'a pas permis de réduire le coût de financement des entreprises ni de mieux rémunérer les épargnants (pendant la période 2002-2012). L'écart constaté entre les deux taux débiteurs et créditeurs considéré comme indicateur déterminant de l'efficacité d'allocation des ressources, a connu une évolution inverse en Algérie. Théoriquement, on pourrait s'attendre à ce que l'écart entre les deux taux bancaires soit en légère baisse, en raison de l'arrivée des banques étrangères qui devrait augmenter des pressions concurrentielles et par conséquent contribuer à baisser la marge des taux d'intérêt. Or en réalité, cet écart qui était faible et en diminution après les premières années de libéralisation, a connu une forte augmentation à partir de 2003. Cette situation s'explique par la surliquidité du marché monétaire interbancaire qui caractérise l'économie algérienne et qui procure aux banques des ressources à moindre coûts. Elle s'explique aussi par le fait que, la concurrence sur le marché bancaire Algérien n'a pas atteint le seuil à partir duquel, elle peut exercer une pression pour mener à la baisse les taux d'intérêt débiteurs. Ceci dit que les banques commerciales considérées comme principale source de financement de l'économie algérienne, face à un marché financier embryonnaire, jouissent incontestablement de marges bénéficiaires d'intérêts importantes.

En revanche, les bienfaits de cette libéralisation se sont répercutés sur l'efficacité profit des banques publiques et privées .En matière de rentabilité des fonds propres (ROE), les banques algériennes ressortent en moyenne plus performantes que leurs confrères en Afrique. Les banques privées en Algérie réalisent un taux de rentabilité (ROE) plus élevé que celui des banques publiques. En termes de rentabilité des actifs (ROA), les banques en Algérie demeurent défavorisées par le poids des crédits non performants (particulièrement dans le secteur public) se traduisant par des taux de ROA relativement faibles par rapport à la moyenne en Afrique. La faible rentabilité des actifs des banques publiques est due à la qualité de leurs portefeuilles caractérisée par un taux élevé des créances compromises « créances non performantes » et à la part de leur volume d'activité à rendement moins élevé. Néanmoins, nous constatons en général une tendance d'amélioration des performances des banques publiques en termes de rentabilité des actifs et des fonds propres. Ceci dit que la levée des restrictions sur l'activité des institutions financières mais aussi les réformes d'assainissement, de restructuration/recapitalisation et de modernisation menées dans le cadre de la libéralisation financière, ont eu un impact favorable sur la performance des banques publiques en terme de rentabilité.

6. Liste bibliographique

- Mac Kinnon.R.I. (1973). *Money and capital in economic development*. Washington: The Brookings Institution.
- Banque d'Algérie, Bulletin statistiques monétaires (1964-2011). Consulté le 15/12/2018 sur HYPERLINK "<http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletin>" www.bank-of-algeria.dz/pdf/bulletin .
- Banque d'Algérie . (2008). *Evolution Economique et Monétaire en Algérie*. Rapport Banque d'Algérie.
- Banque d'Algérie. (2010). *Evolution Economique et Monétaire en Algérie*. Rapport Banque d'Algérie.
- Banque d'Algérie. (2015). Cadre de politique monétaire en Afrique dans un contexte de mutation du paysage financier : cas de l'Algérie ; Séminaire continental de l'ABCA. Alger: Banque d'Algérie. Consulté le 15/06/2018 sur <https://studylibfr.com/doc/2017418/banque-algerie>.
- Bentahar, N. (2012). *Les Conditions préalables au succès de la libéralisation financière : application aux pays du Maghreb et du Machrek*. Université d'auvergne: These de Doctorat .
- Fonds Monétaire Arabe . (2009). *Base de données du rapport arabe unifié*.
- Levine R . (2005). *Finance and Growth: Theory and Evidence, hand book of economic Growth*. Elsevier
- Oufriha F Z. (2006). La Difficile Transformation du Système bancaire en Algérie. Dans (. L. Chentouf T., *L'Algérie Face à la Mondialisation* (pp. 115-163). Sénégal: Codesria Dakar.
- Rajhi T., & Salah, H. (2009). Recherche de l'efficacité et pouvoir de marché des banques en Algérie : investigation empirique sur la période 2000-07 », Ecole sup de commerce de Tunis, Université de la Manouba. P12.
- Sebti.F. (1998). Sur L'origine des réformes économiques en Algérie et en Europe de l'Est : Une étude comparative. *Revue Sciences Humaines ; Université Mentouri Constantine ; N°11*, pp. 7-16.
- Shaw E.S. (1973). *Financial Deepening in Economic Development*. New York: Oxford University Press.
- Venet B. (1994.). Libéralisation financière et développement économique : une revue critique de la littérature. *Revue d'économie financière N°29*, pp. 87-111.